

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 SEPTEMBRE 2020**

=====

Date de convocation : 14.09.2020

Date d'affichage : 14.09.2020

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27

**Le 21 SEPTEMBRE 2020 à 20 H 30**

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Rex de SOURDEVAL sous la présidence de Mme Sophie LAURENT, Maire.

Étaient présents : Mme LAURENT Sophie, M. DELAFOSSE Gilles, Mme HAMEL Manuella, M. MESTRES François, Mme JARDIN Odile, M. VIEL Bernard, Mme GOHORY Françoise, M. DESMASURES Jean-Claude, M. de la PERRAUDIERE Louis-René, M. HILI Damien, M. DANGUY Sébastien, Mme HEUZE Séverine, Mme DUFAY Sophie, Mme JEHAN Nadia, M. BUNEL Anthony, Mme DESVOL Émilie, Mme LEFRANC Elisabeth, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. ROGER Mickaël, M. GALLIER Aurélien, M. GALLIER Nicolas, Mme COURTEILLE Rachel, M. MARTIN Henri.

Absents excusés : M. GIROULT David, Mme KOLCZYNSKI Valérie, M. JEHENNE Adrien, Mme PERIER Mathilde.

Procurations : M. GIROULT David à M. VIEL Bernard, Mme KOLCZYNSKI Valérie à Mme JARDIN Odile, M. JEHENNE Adrien à Mme HAMEL Manuella, Mme PERIER Mathilde à Mme LAURENT Sophie.

Secrétaire de séance : M. DANGUY Sébastien.

=====

**Installation de M. Henri MARTIN**

Mme le Maire souhaite la bienvenue et installe dans ses fonctions M. Henri MARTIN, nouveau conseiller municipal en remplacement de M. Jean-Marie BRARD, démissionnaire.

**Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 15 juillet 2020**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 15 juillet 2020 appelle une observation de la part de M. Nicolas GALLIER : l'élection des Maires de SOURDEVAL et VENGEONS a été votée par 20 voix Pour (et non 1 comme noté sur le compte-rendu). Rectification est faite.

**Travaux de voirie – programme 2020 (Délibération 2020.09.01)**

Un budget de 200 000 € TTC a été voté au budget 2020 pour la réalisation d'un programme de travaux de voirie sur la Commune, au titre de l'année 2020.

Au terme d'un appel public à la concurrence, 6 entreprises de BTP ont répondu à la consultation menée en vue de la signature d'un marché à bons de commande pour la réalisation de ces travaux, et c'est l'Entreprise EUROVIA de GRANVILLE qui a été retenue.

M. DELAFOSSE donne lecture du compte-rendu de la réunion de la Commission de travaux qui a eu lieu le 15 septembre 2020 pour établir des propositions de travaux. La proposition de la commission s'établit comme suit :

Proposition n°	Voirie concernée	Coût TTC	Projets retenus
	<b>Réfection de chaussée en enrobé</b>		
1	La Nicolière	20 873.46	20 873.46
2	Le Gué Angeray	27 308.16	27 308.16

3	Le Mont Chabot	25 102.00	25 102.00
	<b>Réfection de chaussée en revêtement bicouche</b>		
4	La Beaugeardière (pour partie)	27 071.02	20 886.27
5	La Jourdonnière	16 182.00	
6	La Palissière	5 397.00	5 397.00
7	Voie communale n° 1 - route du Cerisier (pour partie) - (1)	40 129.20	40 129.20
8	La Butte Legeard (VC n° 201)	2 209.20	2 209.20
9	Le Pont Morel	1 746.58	1 746.58
10	Le Haut Hamel	3 763.92	3 763.92
11	La Fieffe au Dru	8 151.18	8 151.18
12	La Tallevendière	3 601.20	
13	Le Château Fleury	4 651.20	
14	La Machellerie	10 034.00	
15	La Pelleterie	2 399.40	
16	La Guesnelière	2 014.20	
	<b>Revêtements neufs</b>		
17	La Traffetière	9 527.15	
18	La Foucaudière	3 649.20	
19	La Barre	3 143.40	
20	La Thébaudière	7 446.74	
21	La Gaudinière	2 457.96	2 457.96
	<b>Travaux urbains</b>		
22	Réfection du carrefour de la Fontaine (2)	21 136.40	21 136.40
23	Impasse de Normandie	8 848.02	8 848.02
24	Résidence Roger Aumont	11 126.40	11 126.40
25	Cité Langevin (3)	23 788.12	
26	Launay	7 726.80	7 726.80
27	Impasse du Calvados	1 123.20	
	<b>Total</b>	<b>300 607.11</b>	<b>206 862.55</b>

- (1) Le chantier n° 7 Voie communale n° 1 – ne serait réalisé que partiellement pour rester dans l’enveloppe des 200 000 € prévue au budget.
- (2) Les pavés qui se trouvent au carrefour central se déchaussent et sont peu compatibles avec les normes d’accessibilité PMR. D’autre part, les pavés en place ne permettent pas de poser les bandes podotactiles réglementaires. Le projet consisterait à remplacer les pavés par un revêtement en enrobé sur les parties circulées et par du béton désactivé sur les parties piétonnes.
- (3) Pour la Cité Langevin, bien que des travaux paraissent nécessaires, il serait peut-être préférable de réaliser l’effacement des réseaux avant de refaire la voirie.

Mme LAURENT précise que les chemins non retenus cette année deviennent prioritaires pour l'année suivante. Ce sont plutôt les chantiers avec un linéaire assez important qui ont été retenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur le projet présenté et autorise Mme le Maire à signer le marché avec l'Entreprise EUROVIA.

**Convention cadre avec Manche Numérique en matière de services numériques**  
(Délibération 2020.09.02)

Cette convention a notamment pour objet de bénéficier des services proposés par le Syndicat mixte « Manche Numérique » et notamment la centrale d'achat pour les équipements informatiques des écoles et la fourniture des certificats de signature électronique pour la Mairie. La liste des services proposés est détaillée dans la convention.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise Mme le Maire à l'unanimité, à signer la convention jointe en annexe.

**Convention avec les Communes souhaitant adhérer au dispositif « chéquiers loisirs »**  
(Délibération 2020.09.03)

Suite à la décision du Conseil municipal du 15 juillet 2020 décidant de la mise en place des « chéquiers loisirs », les Communes de l'ex-Canton de SOURDEVAL ont été sollicitées pour adhérer au dispositif. Mme HAMEL précise que toutes les Communes ont accepté de participer au dispositif.

Une convention est nécessaire pour permettre aux Communes d'adhérer à ce dispositif et permettre à la Commune de SOURDEVAL de facturer aux Communes les chèques utilisés par les enfants domiciliés dans ces Communes.

Aussi, le Conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser Mme le Maire ou Mme Manuella HAMEL, Adjointe déléguée, à signer la convention jointe en annexe.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Mme LAURENT précise qu'il sera possible de retirer les chéquiers jusqu'à la fin décembre, et non pas jusqu'à fin septembre comme indiqué sur les flyers.

**Convention avec les Communes pour la mise à disposition de matériel technique**  
(Délibération 2020.09.04)

Par délibération du 6 février 2017, le Conseil municipal avait proposé de mettre à disposition des Communes environnantes, le matériel technique (avec chauffeur pour certains matériels qui nécessitent une habilitation particulière).

Il conviendrait de compléter et remettre à jour les tarifs votés en 2017.

Les tarifs proposés seraient les suivants :

	Heure	Demi-journée	Journée
Matériel avec chauffeur			
- Tractopelle	60 €		
- Camion-nacelle 14 m	60 €		
- Hydrocureuse	40 €		
- Camion benne PL 7 tonnes	40 €		
- Camion benne 1.5 tonnes	40 €		

- Broyeur de branches sur tracteur	60 €		
- Balayeuse de voirie	60 €		
- Machine à peinture (peinture comprise)	60 €		
<b>Matériel sans chauffeur</b>			
- Camion nacelle 14 m		90 €	150 €
- Hydrocureuse		80 €	140 €
- Compacteur tandem 1.00 m bille		40 €	75 €
- Carotteuse de terrain de football			100 €
- Sableuse de terrain de football			100 €
- Découpeuse de béton et asphalte			50 €
- Perforateur 10 kg			50 €
- Plaque vibrante			50 €
- Pilonneur de tranchée			50 €

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

M. DESMASURES demande confirmation que le tractopelle est bien proposé uniquement avec chauffeur. Confirmation faite.

M. VIEL pense que ce devrait être pareil pour la nacelle. M. DELAFOSSE précise que dans tous les cas, elle ne peut être mise à disposition qu'à une personne titulaire d'une habilitation.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur les tarifs proposés.

#### **Participation aux frais de fonctionnement des écoles pour les élèves scolarisés à VIRE** (Délibération 2020.09.05)

3 élèves de SOURDEVAL sont scolarisés dans les écoles publiques de VIRE-NORMANDIE et la Commune de SOURDEVAL est donc sollicitée pour participer aux frais de fonctionnement de ces écoles. Le montant dû pour l'année scolaire 2019-2020 est de 1 966.00 € (2 enfants en primaire X 481 € et 1 enfant en maternelle à 1 004.00 €).

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser Mme le Maire à régler cette participation.

M. de la PERRAUDIERE demande pourquoi ces enfants sont scolarisés à VIRE. Mme LAURENT précise que pour certains, l'autorisation avait été donnée du temps de la Communauté de Communes du Mortainais et pour d'autres, elle avait été donnée par les Communes de SOURDEVAL (garde alternée des parents) et de VENGEONS pour des habitants très proches du Calvados).

Mme LEFRANC demande si les Communes extérieures paient aussi pour les enfants scolarisés à SOURDEVAL. Mme LAURENT précise que non, la Commune avait fait le choix d'accueillir tous les élèves des Communes extérieures et de ne pas faire payer les Communes.

Mme HAMEL trouve dommage de laisser partir des enfants à l'extérieur alors que la démographie scolaire n'est pas favorable à SOURDEVAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Mme le Maire à régler la somme due à la Commune de VIRE-NORMANDIE par 13 voix Pour et 14 abstentions (Mme HAMEL, M. DESMASURES, M. de la PERRAUDIERE, M. HILI, M. DANGUY, Mme HEUZE, Mme DESVOL, M. JEHENNE, Mme LEFRANC, Mme MAUDUIT-JOSEPH, M. GALLIER A, M. GALLIER N., Mme COURTEILLE, M. MARTIN).

**Acquisition de terrain à M. et Mme Julien GAULIER pour l'aménagement d'un trottoir**  
(Délibération 2020.09.06)

M. VIEL explique qu'un bornage a été réalisé par le Géomètre pour établir les limites de propriété entre la propriété de M. et Mme Julien GAULIER et la voie communale rue Sœur St Antoine.

Ce bornage fait apparaître que pour réaliser un trottoir à la largeur réglementaire de 1.40 m, il serait nécessaire d'acquérir 15 m<sup>2</sup> de terrain à M. et Mme Julien GAULIER.

M. VIEL explique que le prix de cession reste à fixer avec les propriétaires mais ce prix d'acquisition se situerait entre 8 et 20 € le m<sup>2</sup>.

M. DANGUY demande s'il y a une clôture à déplacer. M. VIEL précise que non. La clôture serait à la charge du propriétaire du terrain.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, décide par 26 voix Pour et 1 Contre (M. Nicolas GALLIER) d'autoriser Mme le Maire à réaliser cette acquisition, à négocier le prix d'acquisition aux conditions ci-dessus et à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces s'y rapportant.

**Personnel communal : Mise à jour du tableau des effectifs** (Délibération 2020.09.07)

Suite à des avancements de grade, modifications d'horaire de travail ou départs en retraite, il est proposé de supprimer des postes inscrits au tableau des effectifs du personnel et non pourvus comme suit :

Emploi	Temps de travail	Motif de la suppression
Adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	35.00/35 h	Avancement de Mme Florence BECHET au 01.07.2018
Adjoint administratif territorial	26.30/35 h	Nomination de Mme Karine RIOU à temps complet au 25.02.2019
Adjoint technique territorial	35.00/35 h	Départ en retrait de Mme Noëlle BOITTIN au 01.09.2017
Adjoint technique territorial	35.00/35 h	Avancement de Mme Colette FOULON au 01.12.2017
Adjoint technique territorial	30h48/35 h	Avancement de Mme Nathalie BOITTIN au 01.12.2017
Adjoint technique territorial	24h18/35 h	Modification du temps de travail de Mme Laurence LECONTE au 01.12.2017
Adjoint technique territorial	29.00/35 h	Avancement de Mme Laurence LECONTE au 01.12.2017
Adjoint technique territorial	20.00/35 h	Avancement de Mme Nelly FOURNY au 01.12.2017

Le Comité technique du Centre de Gestion a émis un avis favorable sur ces suppressions de postes.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, donne son accord à l'unanimité pour la suppression de ces postes vacants.

**Budget de la Commune : Décisions modificatives** (Délibération 2020.09.08)

M. DELAFOSSE invite le Conseil municipal à délibérer sur les propositions de modifications budgétaires suivantes :

*Section de fonctionnement (chéquiers loisirs) :*

<b>Dépenses :</b>	Cpte 6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+ 8 400.00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>8 400.00</b>

<b>Recettes :</b>	Cpte 7067	Redevance et droits des services périscolaires	+ 840.00
	Cpte 70875	Remboursement de frais par les Communes	+ 1 000.00
	Cpte 73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 6 560.00
	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>8 400.00</b>

*Section d'investissement (travaux de menuiserie et sanitaires au Presbytère) :*

<b>Dépenses :</b>	Opération 371	Presbytère	+ 2 000.00
	Compte 2313	- Immobilisations en cours	- 2 000.00
	Cpte 2312	Constructions	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>0.00</b>

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**Redevance d'occupation du domaine public (Délibération 2020.09.09)**

Mme le Maire indique que la gratuité des redevances pour occupation du domaine public avait été octroyée par le Conseil municipal pour les terrasses de café en raison de la crise sanitaire jusqu'au 31 août 2020, et suggère de reconduire ces dispositions jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

M. DANGUY demande ce qu'il en est pour la coutume du marché aux animaux. M. VIEL répond que pour le marché aux animaux comme pour le marché forain, les redevances sont de nouveau encaissées depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**Questions diverses**

Cimetière

Mme LEFRANC signale que les personnes se sont inquiétées cet été du manque de propreté du cimetière. Elle constate que le nécessaire a été fait depuis pour rétablir la situation mais demande les raisons de ce manque d'entretien et les mesures que compte prendre la Municipalité pour que cela ne se reproduise pas.

Mme le Maire explique que le retard pris par les services techniques était dû au d'une part au COVID qui a bloqué le travail du personnel pendant plusieurs semaines, d'autre part à de nombreux arrêts maladie dans le personnel, et enfin aux travaux de finition des travaux de la Place du Parvis qui ont demandé une grande disponibilité du personnel. De ce fait, l'entretien du cimetière a été un peu négligé.

Mme LEFRANC demande s'il n'aurait pas été possible d'embaucher des jeunes pour faire ce travail. Mme le Maire explique que la Commune embauche chaque année une douzaine de

jeunes en emploi saisonnier, mais cette année, cela a été plus compliqué avec la crise sanitaire et il n'y a eu que 8 jeunes en emploi saisonnier.

Mme le Maire s'engage à veiller à ce que le cimetière soit plus propre à l'avenir.

#### Civilités

Mme MAUDUIT-JOSEPH explique être venue à la Mairie dans la semaine et avoir rencontré une Adjointe qui ne lui a pas dit bonjour, de même qu'une personne du secrétariat. Elle trouve dommage que l'on ne lui dise pas bonjour parce qu'elle est élue de l'opposition.

Mme HAMEL qui pense être concernée par les propos de Mme MAUDUIT-JOSEPH affirme qu'elle a toujours dit bonjour aux élus de l'opposition et que lorsqu'elle est venue à la Mairie mercredi, elle n'a pas salué Mme MAUDUIT-JOSEPH parce qu'elle ne l'a pas reconnue sur le parking de la Mairie. Ensuite, à l'intérieur de la Mairie, Madame HAMEL était en train de travailler sur les chéquiers loisirs avec les secrétaires. Mme HAMEL affirme que certains élus de l'opposition peuvent témoigner qu'elle leur dit toujours bonjour. Si ce jour-là, elle a omis de saluer Mme MAUDUIT-JOSEPH, elle s'en excuse et trouve cette polémique regrettable.

#### Numérotation des habitations

Mme LEFRANC intervient à propos de la numérotation des villages particulièrement sur VENGEONS. Ce travail avait été confié à la Secrétaire de Mairie de VENGEONS avant son arrêt maladie et n'a pas pu être réalisé depuis. Mme le Maire suggère de réunir une commission pour y travailler.

#### Skate-park

M. de la PERRAUDIERE signale que le règlement d'utilisation du skate-park prévoit l'obligation du port du casque et que ce n'est pas respecté. Il suggère la mise en place d'un visuel plus parlant que le règlement écrit. Il en est de même pour la musique qui est parfois vraiment forte.

M. DELAFOSSE confirme que le règlement est assez long mais qu'il a essayé de tout prévoir.

Mme le Maire rappelle que la Commission des travaux a signalé la nécessité de mettre en place une barrière à la sortie du skate-park sur la rue Gallouin-Dumesnil pour empêcher les jeunes de traverser la voie.

#### Travaux de voirie

Mme DESVOL demande s'il est possible de contacter l'Entreprise qui va réaliser les travaux de voirie pour le compte de la Commune, afin de faire réaliser par la même occasion des travaux en domaine privé. Il lui est confirmé que c'est tout à fait possible, mais qu'il est souhaitable de les contacter suffisamment en amont. Les personnes intéressées peuvent si elles le souhaitent se faire connaître en Mairie pour être mises en relation avec l'Entreprise.

#### Déchetterie

Mme MAUDUIT-JOSEPH se fait l'écho d'artisans qui s'inquiètent de savoir s'ils vont payer pour mettre leurs déchets à la déchetterie.

Mme le Maire indique que c'est une question en cours de débat à la Communauté d'agglomération. Actuellement, une facturation à blanc est faite aux Entreprises et une décision devrait être prise prochainement pour le paiement. Mme le Maire suggère aux Artisans de faire remonter leurs demandes au service déchets de la Communauté d'agglomération. Elle explique qu'auparavant, ce sont uniquement les particuliers qui payaient pour le traitement des déchets, et pas du tout les entreprises. La redevance spéciale a été mise en place pour rééquilibrer cela, de nouvelles ressources étant nécessaires pour compenser le coût toujours en augmentation de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes). Il n'était pas logique de

faire supporter la totalité du coût aux particuliers. Le but est d'essayer de trouver le prix le plus juste.

M. DESMASURES explique qu'il y avait eu une réunion au cours de laquelle les Artisans avaient prévu s'organiser pour l'acquisition de compacteurs pour la réduction du volume de leurs déchets.

Pour M. DELAFOSSE, les coûts de reprise des matériaux se sont effondrés suite à la fermeture des frontières de certains pays et cela devient moins intéressant.

A propos des déchets, Mme le Maire invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à rejoindre les commissions de la Communauté d'agglomération pour faire valoir leur point de vue.

#### Collège Victor Hugo

Mme LEFRANC souligne que le compte-rendu de la Commission scolaire fait état d'une éventuelle fermeture du Collège Victor Hugo. Elle demande ce que compte faire la Municipalité pour lutter contre cette fermeture. D'autre part, elle souhaite que le Collectif citoyen qui s'est mis en place sur la solidarité, l'écologie, le social et la culture dans le bocage sud Manche puisse être entendu pour la mise en place de circuits courts pour la préparation des repas à la cantine.

Concernant la fermeture éventuelle du Collège, Mme le Maire explique que la Commune ne détient pas la clé. Ce sont l'Education Nationale et le Département qui fournissent les moyens pour faire fonctionner le Collège. Bien sûr, elle espère que le Collège sera maintenu et elle avait déjà proposé en Conseil d'administration de se rapprocher de VIRE pour ouvrir de nouvelles filières, mais le Département de la MANCHE n'en avait absolument pas la volonté.

Mme MAUDUIT-JOSEPH suggère que l'on utilise les structures du collège pour accueillir des sections spécialisées.

Mme HAMEL indique avoir participé à un audit sur le Collège de SOURDEVAL et avait évoqué l'accueil de section ULIS à SOURDEVAL, solution non envisageable selon la Directrice Départementale des Services de l'Education Nationale, étant donné qu'il y a déjà des sections ULIS à MORTAIN et St HILAIRE.

Mme le Maire rappelle que les Collèges de JUVIGNY – St-POIS et du TEILLEUL avaient respectivement 136 et 113 élèves lorsqu'ils ont été fermés, et le fait que nous ne soyons qu'à 15 mn de MORTAIN ou de VIRE joue en notre défaveur. Certains Collèges plus petits existent en France, mais ils sont situés en zone de montagne.

Pour Mme le Maire, les petits Collèges ont aussi leurs avantages car les enfants sont mieux suivis.

Mme HAMEL ajoute que si l'on accorde des dérogations en maternelle et en primaire pour que les enfants s'inscrivent ailleurs, cela conduira inévitablement à ce qu'ils poursuivent leur Collège ailleurs qu'à SOURDEVAL, même si normalement, le Collège de SOURDEVAL reste leur Collège de secteur et qu'une dérogation sera tout de même nécessaire.

#### Enfants scolarisés à SOURDEVAL

Mme DESVOL demande confirmation que les élèves qui viennent de l'extérieur dans les écoles de SOURDEVAL ne paient pas. Mme le Maire confirme. Mme HAMEL précise que ce sont essentiellement des enfants de St-CLEMENT, St-BARTHELEMY et St-POIS. M. de la PERRAUDIERE indique que c'est la même chose au Collège Notre-Dame.



### Nid de frelons

M. ROGER demande quelle est la politique de la Commune en matière de destruction des nids de frelons. Il relate en effet qu'un riverain de la Salle Théophile Personne a été mal accueilli par les services de la Mairie et n'a pas eu de réponse à son interrogation.

Mme le Maire explique que lorsqu'il s'agit de frelons asiatiques, la destruction est prise en charge par la Commune qui a passé convention avec la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles). S'il s'agit de frelons européens, la destruction est à la charge du particulier. Mme le Maire ajoute que les pompiers n'interviennent plus pour les nids comme précédemment. M. BUNEL précise que les Pompiers interviennent uniquement lorsqu'il y a un risque.

*(Renseignements pris auprès de Secrétariat de la Mairie, le nid de frelons situé près de la Salle Théophile Personne a bien été déclaré par la Mairie à la FDGDON le 17 septembre après qu'un employé de la Commune se soit rendu sur place pour constater la présence d'un nid de frelons asiatiques).*

### Inauguration

Mme le Maire informe ses Collègues qu'ils seront invités à l'inauguration des travaux réalisés entre la Mairie et le Parvis de l'église qui aura lieu le samedi 3 octobre 2020 à 11h00 en présence du Président de la Région Normandie, du Président du Conseil départemental, de M. le Sous-Préfet et des Parlementaires MM. BAS, BIZET et SORRE.

Mme le Maire souhaitait en effet organiser cette inauguration assez tôt pour mettre en valeur le travail des équipes de fleurissement.

### Communauté d'agglomération

Mme le Maire invite ses Collègues à rejoindre l'une ou l'autre des Commissions de la Communauté d'agglomération :

- Ressources (finances et personnel)
- Culture
- Action sociale
- Urbanisme, Habitat, Mobilité, Gens du voyage
- Développement durable, prospective
- Bâtiments
- Economie, Tourisme
- Déchets
- Assainissement
- GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations)
- Communication

M. DANGUY est candidat pour la Commission déchets

Mme DESVOL est candidate pour la Commission Bâtiments.

M. DELAFOSSE précise qu'il sera toujours possible de s'inscrire ultérieurement.

La séance est levée à 22 h 00.

Le Secrétaire de séance,  
Sébastien DANGUY.